






Informations de base	
2007/0282(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", troisième partie Subject 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		SZÁJER József (PPE-DE)	19/12/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	27/02/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		2891	2008-09-25
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Secrétariat général		BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0822 	Résumé
15/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
27/03/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
31/03/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	AG-0086/2008	
17/06/2008	Débat en plénière		

18/06/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0299/2008	Résumé
18/06/2008	Résultat du vote au parlement		
25/09/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/10/2008	Signature de l'acte final		
22/10/2008	Fin de la procédure au Parlement		
14/11/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0282(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 061- Traité CE (après Amsterdam) EC 067 Traité CE (après Amsterdam) EC 063-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/57800

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE402.745	29/02/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0086/2008	31/03/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0299/2008	18/06/2008	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Projet d'acte final	03655/2008/LEX	22/10/2008		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Pour information	COM(2007)0740 	23/11/2007		
Document de base législatif	COM(2007)0822 	19/12/2007	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2008/1103 JO L 304 14.11.2008, p. 0080	Résumé

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", troisième partie

2007/0282(COD) - 19/12/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle de certains actes soumis à la procédure de codécision visée à l'article 251 du traité (Règlement « omnibus » - 3^{ème} partie).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la décision 1999/468/CE du Conseil du 28 juin 1999 fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure de codécision, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

La présente proposition couvre **4 actes législatifs** à adapter à la procédure nouvelle de réglementation avec contrôle (la liste des actes est annexée à la proposition). Les modifications à apporter aux actes concernent uniquement les procédures de comité et ne nécessitent donc pas de transposition par les États membres dans le cas des directives.

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", troisième partie

2007/0282(COD) - 22/10/2008 - Acte final

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle (comitologie) de certains actes soumis à la procédure de codécision visée à l'article 251 du traité (Règlement « omnibus » - 3^{ème} partie).

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 1103/2008 du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle — Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle — 3^{ème} partie.

CONTENU : suite à l'accord intervenu en 1^{ère} lecture avec le Parlement européen, le présent règlement a pour objet de modifier certains actes en vigueur qui doivent être adaptés à la procédure de réglementation avec contrôle introduite par la décision 2006/512/CE.

Le règlement regroupe quatre actes législatifs à adapter à la procédure de réglementation avec contrôle dans le domaine de la justice et affaires intérieures, en tenant compte des dispositions particulières applicables dans ce domaine au Danemark, à l'Irlande et au Royaume-Uni. L'adaptation vise à favoriser un examen efficace et rapide de la part des co-législateurs (Parlement européen et Conseil).

La décision 2006/512/CE a modifié la décision 1999/468/CE fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission. Elle a introduit la nouvelle procédure pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision

ENTRÉE EN VIGUEUR : 04/12/2008.

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", troisième partie

2007/0282(COD) - 18/06/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 622 voix pour, 10 voix contre et 12 abstentions, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, une résolution législative approuvant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil, telle que modifiée par la décision 2006/512/CE, de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle – Troisième partie.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József **SZAJER** (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.